

MONTAGE ET FINITION

- La pose des blocs de plâtre doit s'effectuer autant que possible après étanchéité du bâtiment et pose des vitrages.
- Ils doivent être assemblés à joints contrariés au moyen d'une colle spéciale Promontine à base de plâtre fin et d'adjuvants.
- Après le traçage sur la dalle, on peut placer éventuellement une feuille de visqueen, celle-ci sera ensuite remontée en plinthe contre la cloison par le chapiste.
- En cas de béton top brut, celui-ci doit être nivelé auparavant. Les blocs sont posés horizontalement avec le tenon vers le haut.
- Au montage, la colle reflue hors des joints. Le surplus doit être éliminé et les joints sont alors égalisés.
- Le joint supérieur contre le plafond est bourré avec un mélange de plâtre et de colle ou au moyen d'un joint souple tel que l'Elasto WP12.
- La fermeture des saignées électriques et sanitaires se fait au plâtre jusqu'à ± 2 mm de la surface.
- Ces travaux sont effectués par les différents corps de métier concernés.
Les cloisons sont lissées à la colle ou au moyen d'une colle de lissage livrée par le fabricant (Super Promontine).
- Ainsi obtient-on une cloison plane prête à recevoir les travaux de tapissage ou de peinture. Dans le cas où l'on prévoit de carrelé ou d'appliquer un enduit décoratif ou similaire sur les cloisons, il n'y a pas lieu de les surfacé.
- L'habillage des cloisons de plâtre (mise en peinture et tapissage) doit être exécuté conformément aux prescriptions des fabricants.
- En général, il y a lieu d'effectuer une préparation du support et d'appliquer un agent de prétraitement.
- Entre les structures de béton ou de maçonnerie, les cloisons doivent déborder de $\pm 1,5$ cm afin de permettre le plafonnage dans le même plan.
- Les angles sortants sont parachevés au moyen d'une protection d'angle incorporée dans la masse.
- Mesurage: Les ouvertures de moins de 1 m^2 ne sont pas déduites.
- Dans le cas de murs à pans coupés, le mesurage se fait en tenant compte de la plus grande hauteur.